



Minamata

Renforcement du mécanisme national de décision en vue de la ratification et la mise en œuvre de la convention de Minamata

Réunion du Comité Local d'Approbation
11/05/2016 - PNUD Rabat

Dr. AZZAOUI Samira
Direction des Réalisations et Programmes
samira.azzaoui@gmail.com

Dr. Fouad BERGIGUI
Analyste Programme
mohamed.bergigui@undp.org



Approuver le projet afin de passer à la phase de mise en œuvre



1. Contexte d'intervention
2. Pertinence
3. Faisabilité
4. Efficience financière
5. Durabilité
6. Gestion des risques
7. Suivi et évaluation
8. Approche Genre



Le mercure, un fléau mondial



● Si le rôle essentiel que jouent les PC dans le progrès social et économique est quasiment prouvé, il ne demeure pas moins que la recherche d'un équilibre entre les exigences du développement durable et la nécessité de protéger la santé et l'environnement reste de nos jours le principal défi à relever.

● Le mercure est un produit chimique fortement toxique pour les organismes vivants, bioaccumulable dans les plantes, les animaux et l'Homme, persistant dans l'environnement et peut se propager sur de longues distances.

● Hg est présent dans l'atmosphère, les eaux et les sols sous forme organique, inorganique, libre ou adsorbée.



Mercure très dangereux pour la santé:

✚ -Puissant **neurotoxique et reprotoxique**.

✚ -Cause une maladie dite « **hydrargyrisme** » ou **maladie de Minamata**.

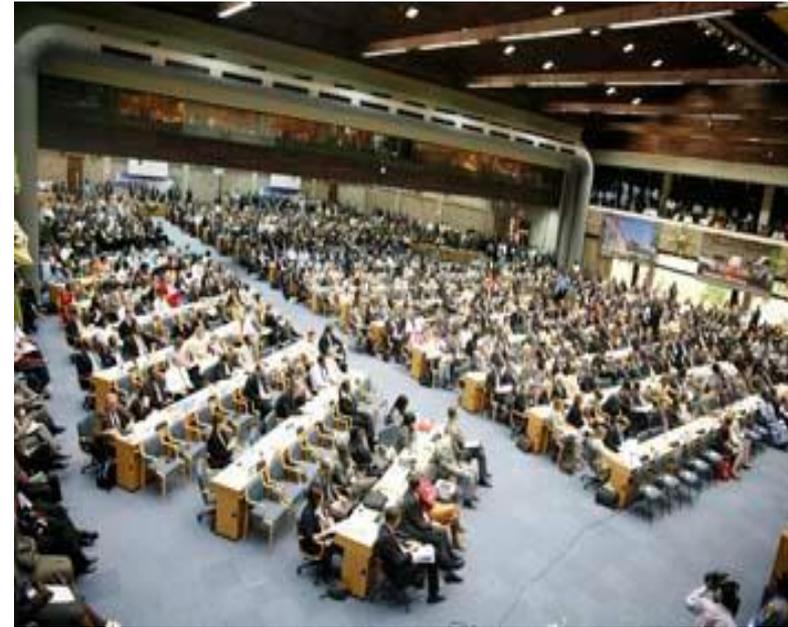
✚ - Soupçonné d'être une des causes de la **maladie d'Alzheimer**.

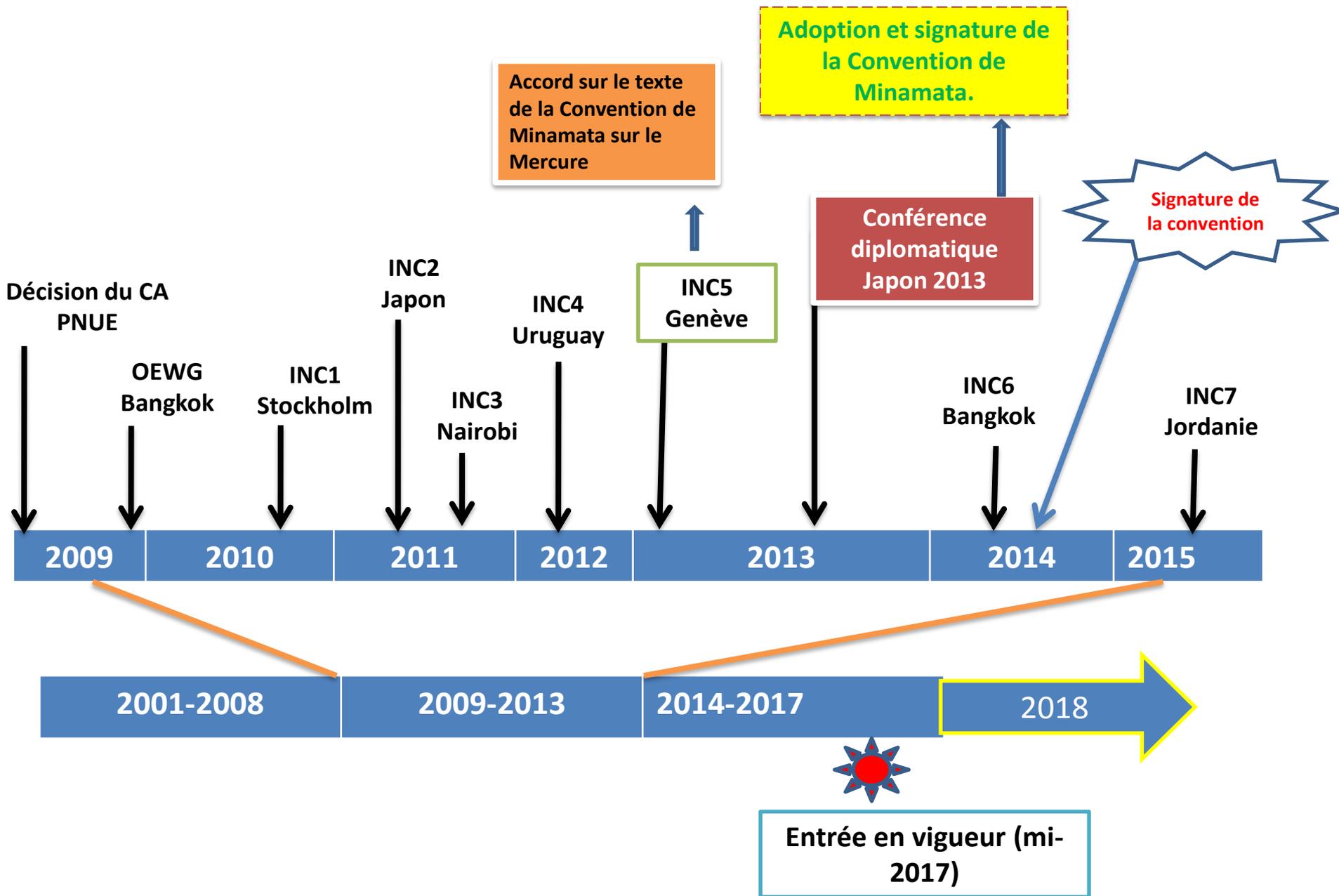
Utilisations du mercure

- **Activités industrielles** : fabrication de piles, production du chlore et de la soude, industries métallurgique, Installations de production de métaux non ferreux, Centrales électriques alimentées au charbon, Chaudières industrielles, de fabrication de ciment, etc.
- **Activités agricoles** : comme fongicide et bactéricide.
- **Santé** : désinfectant (mercure au chrome), amalgames dentaires instruments de mesures, vaccins, etc.
- **Combustion de déchets contenant du mercure.**
- **Exploitation artisanale de l'or.**

Au niveau International

- 2001 – Lancement du rapport sur l'évaluation mondiale du mercure
- 2003 – Appel pour des actions au niveau national, régional et global
- 2005 – Lancement d'un Partenariat mondial sur le mercure
- 2007 – Formalisation du Partenariat et révision des options pour des mesures volontaires
- 2009 – Reconnaissance du besoin pour un instrument international juridiquement contraignant - décision de convoquer un Comité de négociation intergouvernemental .





Objectifs et Obligations de la convention

Protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et rejets anthropiques de mercure et de composés du mercure »

Quatre “catégories” d'articles:

- 1. Articles de fond**
- 2. Soutien aux Parties**
- 3. Information et sensibilisation**
- 1. Aspects opérationnels**

Obligations de la convention

- L'interdiction du commerce international du mercure;
- Les mesures de contrôle des émissions de mercure dans l'air ;
- Les mesures de contrôle des rejets de mercure dans l'eau et le sol ;
- La réglementation internationale du secteur informel de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or;
- Les échéances pour la réduction progressive des produits et des procédés ;
- L'interdiction de nouvelles mines d'extraction du mercure et l'élimination progressive de celles déjà existantes;
- Les aspects liés à la santé.

Au niveau national

- ✿ Participation à l'élaboration du rapport sur l'évaluation mondiale du Hg en 2001.
- ✿ Mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action national pour la gestion des produits chimiques pour honorer ses engagements après la signature de l'accord de DOHA sur la SAICM.
- ✿ Réalisation d'une étude en 2010 (inventaire préliminaire) sur l'évaluation des impacts environnementaux et sanitaires du Pb, cd et Hg.
- ✿ Membre du groupe d'experts du PNUÉ sur les émissions atmosphériques du mercure créée suite aux dispositions de l'article 8 de la convention (2014-2016).

Résultats de l'inventaire préliminaire (2010)

UTILISATIONS

- Une faible quantité de mercure est produite dans la zone IMITER dans le sud du Maroc (secteur minier).
- Une seule entreprise de fabrication chlore soude utilisant du mercure (industrie).
- Tous les produits contenant du mercure sont importés :
 - les produits chimiques inorganiques destinés aux laboratoires.
 - les produits pharmaceutiques comprenant essentiellement du mercure métallique et des amalgames de métaux précieux
 - les produits électriques et électroniques
 - les appareils de mesure et de régulation

BILAN REJETS

| Rejets | mercure |
|-----------------------------------|---------|
| Emissions atmosphériques en Kg/an | 3588 |
| Rejets aqueux en Kg/an | 1283 |
| Rejets solides Kg/an | 3920 |
| Rejets totaux tonnes/an | 9 |

✚ Ce bilan n'est pas exhaustif, les rejets des mines n'ont pas pu être évalués par manque de données de même que les rejets des petites fonderies de métaux ferreux et des chaudières industrielles.

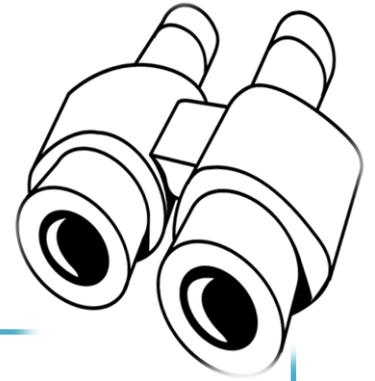
✚ Pour les rejets liquides, peu d'informations sont disponibles et nous n'avons donné que quelques rejets.

✚ Il ne s'agit pas dans ce travail de donner un bilan exact mais une estimation la plus représentative possible.

✚ Cette évaluation nécessite donc d'être complétée et actualisée avec une participation plus effective des industriels qui sont actuellement beaucoup plus sensibilisés à la problématique du mercure surtout après les discussions ayant précédé la signature de la convention par notre gouvernement.

Projet FEM/PNUD: Renforcement du mécanisme national de décision en vue de la ratification et la mise en œuvre de la convention de Minamata.

Minamata



L'objectif à long terme proposé par ce projet

- Le projet apportera l'appui nécessaire au Gouvernement du Maroc pour entreprendre une évaluation initiale des utilisations et des rejets de mercure dans le but d'habiliter le Maroc à déterminer les besoins et les mesures nécessaires pour la ratification de la convention de Minamata, et asseoir ainsi une base d'intervention future pour sa mise en œuvre.

2 Produits

- L'environnement habilitant pour une prise de décision envers la ratification de la convention de Minamata et la mise en œuvre de ses provisions est mis en place
- Le rapport initial d'évaluation et le profil national sont préparés

| | |
|------------------------------------|---|
| ODD | 1-2-3-7-8-12-14 |
| Plan Stratégique du PNUD | <p>Effet 1 – La croissance et le développement sont inclusifs et durables intégrant les capacités productives créatrices d’emplois et de moyens de subsistance pour les pauvres et les exclu</p> <p>Produit 1.3 - Des solutions sont développées aux niveaux national et local pour la gestion durable des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets</p> |
| UNDAF 2012-2016 | <p>Effet 5 - Les principes de la « Charte Nationale de l’environnement pour un développement durable » sont mis en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière d’environnement, d’adaptation aux changements climatiques, et de gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale dans les zones et les populations les plus vulnérables avec une attention particulière au genre</p> <p>Produit 5.1 - Les principaux acteurs sont appuyés pour mettre en cohérence les stratégies nationales et sectorielles avec la charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD)</p> |
| UNDAF 2017-2021 | Effet 2 - Les politiques publiques et les stratégies nationales relatives au développement industriel, à l’environnement et à la planification spatiale intègrent les principes de développement durable et de la croissance économique inclusive |
| Partenaire de Mise en Œuvre | Ministère Délégué Chargé de l’Environnement (MDCE) |

Minamata

2016 -2018

FEM

200 000USD

PERTINENCE

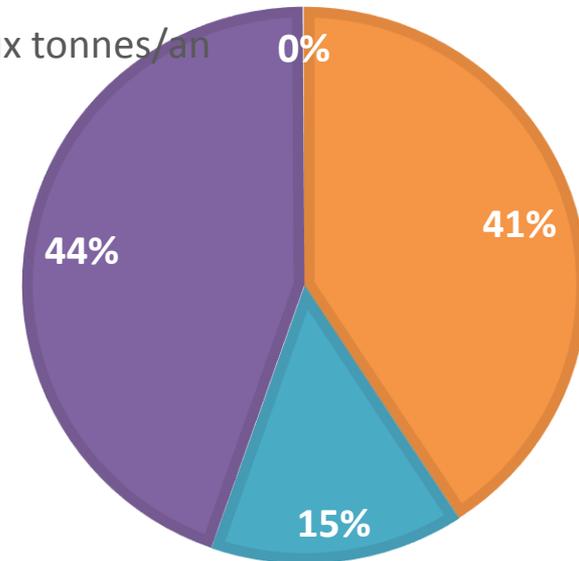
- Existe-t-il un consensus sur le problème à adresser et sur les résultats que le projet vise à produire? Le projet, est-il une priorité pour le Gouvernement et pour le PNUD ?

Un défi majeur: Les impacts du Mercure sur l'environnement et la santé publique

Une priorité Nationale Le Maroc dispose d'une Stratégie et d'un plan d'action national pour la gestion des produits chimiques (Engagements : SAICM + Minamata).

REJETS DE MERCURE AU MAROC

- Emissions atmosphériques en Kg/an
- Rejets aqueux en Kg/an
- Rejets solides Kg/an
- Rejets totaux tonnes/an



FAISABILITE



Produit 1: : L'environnement habilitant pour une prise de décision envers la ratification de la convention de Minamata et la mise en œuvre de ses provisions est mis en place

-
- Existence de cadres décisionnels, réglementaires et juridiques relatifs à la convention de Minamata
 - Disponibilité d'une évaluation des capacités institutionnelles et des cadres réglementaires existants et nécessaires pour la mise en œuvre de la convention de Minamata
 - Nombre des décideurs H/F et des personnes à risques sensibilisés aux impacts du mercure sur la santé et l'environnement
 - Oui, d'ici 2018, un mécanisme national de coordination et de consultation sur le mercure est mis en place, appuyé et fonctionnel
 - Oui, d'ici 2018, un rapport d'évaluation identifiant les capacités institutionnelles et les cadres réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de la convention est préparé (y compris les barrières existantes et les interventions prioritaires)
 - Au moins 250 décideurs et personnes à risques sont sensibilisés aux impacts du mercure sur la santé et l'environnement
-

FAISABILITE



Produit 2: Le rapport initial d'évaluation et le profil national sont préparés

-
- Existence d'un rapport d'évaluation initiale
 - D'ici 2018, le rapport de l'évaluation initiale est finalisé pour permettre au Maroc de prendre une décision informée en vue de la ratification de la convention de Minamata et la mise en œuvre de ses provisions (y compris les interventions réglementaires, le plan de développement des capacités institutionnelles et le plan d'investissement)
 - Nombre des profils sectoriels et des inventaires réalisés
 - D'ici 2018, un inventaire national exhaustif du mercure est réalisé et au moins 3 profils sectoriels caractérisés
 - Nombre des bénéficiaires H/F des activités de renforcement des capacités portant sur les inventaires de mercure
 - Au moins 150 bénéficiaires H/F des activités de renforcement des capacités portant sur les inventaires de mercure

Engagement

- Y-a-t-il évidence de l'engagement de toutes les parties prenantes dans l'implémentation du projet ? Le partenaire de mise en œuvre, est-il le plus adéquat pour les tâches à réaliser?

CAN YOU DO IT?

CAN'T ○
CAN! ○

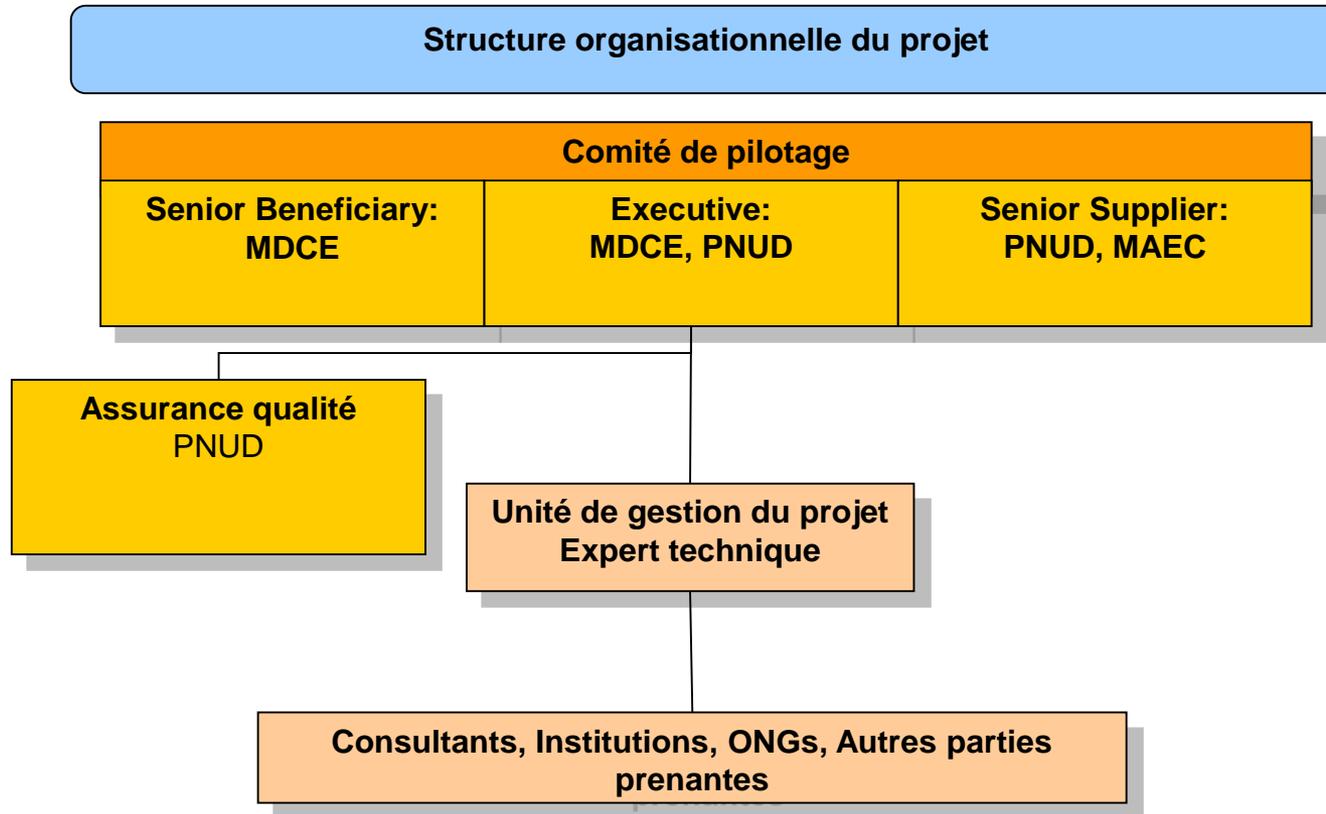


Partenaire de mise en œuvre : **Ministère Délégué Chargé de l'Environnement (MdE)**, qui relève du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (dénommé **Partenaire national d'exécution**)

Implication active des **parties prenantes pertinentes nationales en matière de gestion écologiquement rationnelle du mercure**

Redevabilité

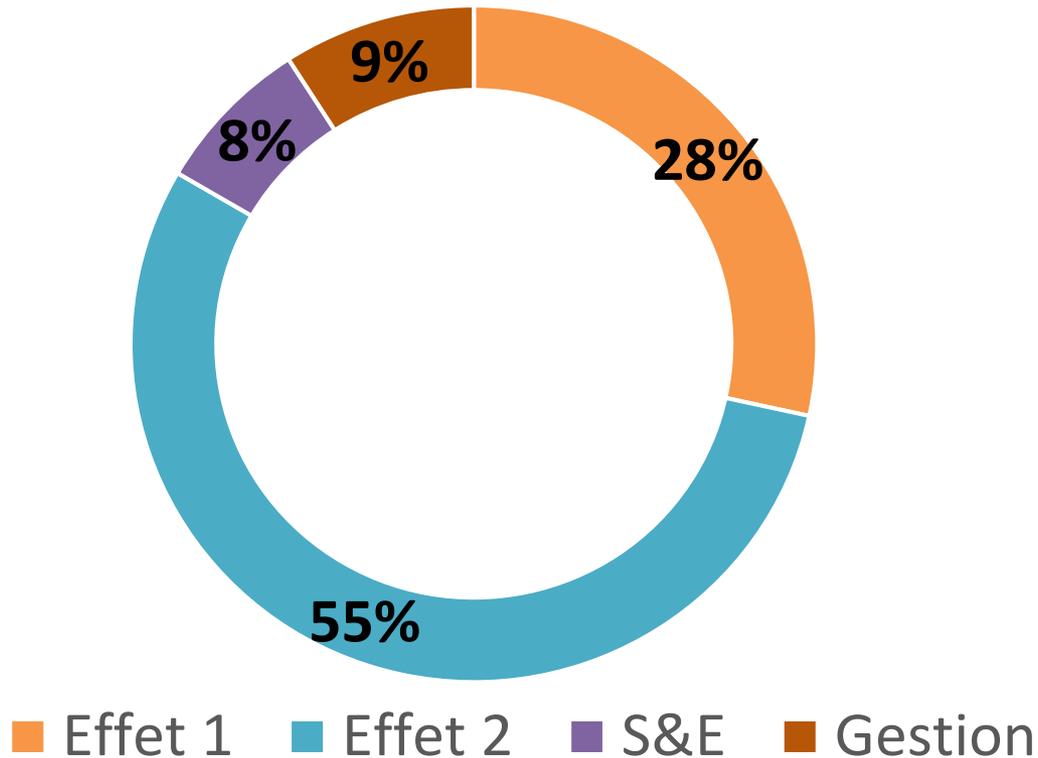
- Les arrangements de gestion et de mise en œuvre, articulent-ils de façon claire les rôles et les responsabilités ?



EFFICIENCE FINANCIERE

- Est-ce que le projet est rentable et propose un bon rapport qualité/prix ?

Configuration budgétaire



GESTION DES RISQUES

- Est-ce que des risques ont été identifiés, adressés et priorisés, et les possibles actions pour gérer ces risques ont été introduites dans le plan annuel ?



RISQUES IDENTIFIÉS ET CATÉGORIES

MESURES D'ATTÉNUATION

Changement de la position du Gouvernement quant à la ratification de la convention de Minamata et sa mise en œuvre

Accès difficile aux données nécessaires désagrégées par sexe auprès des institutions concernées

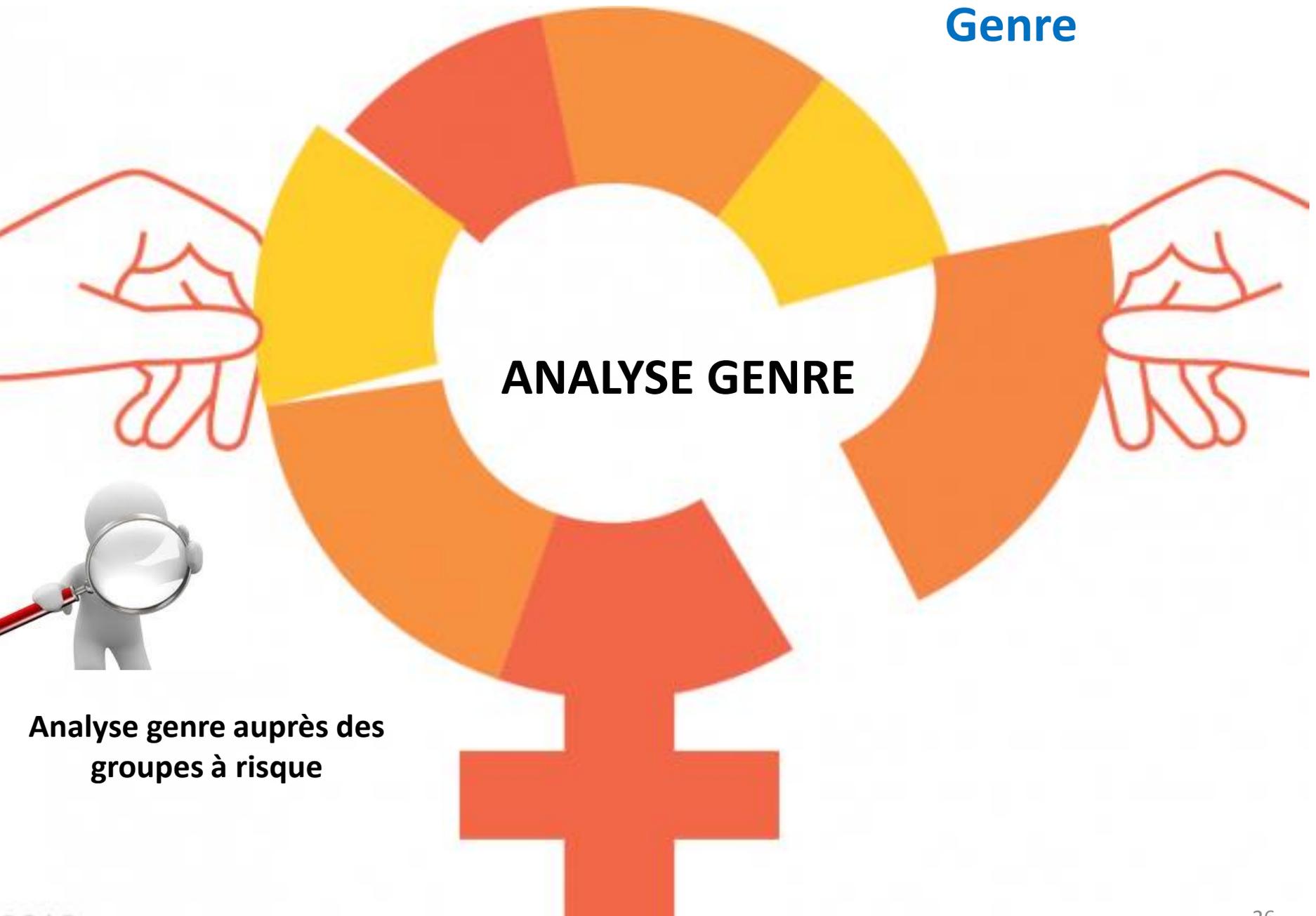
Le projet a été conçu et ses résultats identifiés en étroite collaboration avec le MDCE. Le projet réalisera une évaluation initiale des sources de mercure afin d'appuyer le Gouvernement du Maroc pour déterminer les besoins et les prérequis à la ratification de la convention de Minamata et la mise en œuvre de ses provisions moyennant une démarche méthodologique informée et éclairée

Le projet privilégiera une approche participative dans l'objectif de renforcer l'appropriation du projet auprès des différentes institutions et entités détentrices de données sur le mercure. Aussi, une coopération étroite sera développée avec les OREDD pour un suivi environnemental amélioré et un partagé efficace de l'information.

SUIVI ET EVALUATION

- Est-ce qu'un Cadre de suivi et évaluation du projet a été développé ?





Analyse genre auprès des groupes à risque





Minamata Convention on Mercury





MERCI

